

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Réunion ordinaire du 19 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice :26 Présents :14 Votants : 14 dont (0) pouvoirs	10.02.2026	2026-001

OBJET DE LA DELIBERATION :*Débat d'orientation budgétaire 2026*

Etaient présents (14) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, MOISAN Viviane, BOULANGER Catherine, PAUL André, PRIGENT Eric, TOSSER Gérard, SALAUN Denis, GOUFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, NOEL Bernard.

Etaient excusés (13 dont 0 ayant donné pouvoirs) : COTTEN Daniel, LE FER Etienne, DUMONTEIL François, QUEMENER Marc, LE BIHAN Joëlle, QUINIOU Bruno, LALLOUET Michèle, BOUDIAF Catherine, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, PETIT Alexandre, LE BOEDÉC Bernadette, TRUBUILT Bernard.

Etaient absents (3) : YVINEC Jérôme, BURLLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande.

Le 19 février 2026 à 9 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de. CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président

Le Président donne la parole à Gwen Eric KELLER, Directeur du SIRCOB qui présente le document d'orientation budgétaire 2026.

Les élus sont informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les discussions sont lancées sur les orientations budgétaires de l'exercice et sur les engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.

Au sujet de la non consommation des 43000 Mwh par la société NUTRIBABIG, Monsieur Eric PRIGENT demande le montant des pénalités dues par la société cette année. Le montant des pénalités s'élève à 8 257.14€ H.T. Il est précisé que la société NUTRIBABIG a demandé à ce qu'elles ne soient pas appliquées. Après discussion, le comité syndical refuse et appliquera la pénalité qui est prévue au contrat.

Concernant nos acquisitions foncières de 2024, Monsieur KELLER informe le comité syndical que les discussions reprennent au sujet de l'installation d'un serriste.

Monsieur Bernard SALIOU intervient au sujet de l'emprunt qui a été contacté pour les travaux de mises aux normes BREF 2024. En effet, il avait été prévu, au départ, d'auto financer ces travaux puis finalement, un

emprunt a été réalisé. Monsieur SALIOU explique ne pas trouver normal d'appliquer un tarif plus important aux adhérents pour dégager de l'auto financement et indique qu'il s'agit là d'une différence de point de vue : il préfère financer tous les investissements par de l'emprunt.

Monsieur TROADEC ajoute qu'il devient désormais compliqué de trouver des financeurs malheureusement, après deux années de CAF négative.

Sur l'éventuel projet d'installation de panneaux photovoltaïque, Monsieur SALIOU demande de prévoir un reversement l'IFER que percevra Poher Communauté au SIRCOB, de même si le projet de deuxième UVED voit le jour, avec les taxes générées. Eric PRIGENT abonde dans ce sens. Jacqueline MAZEAS indique qu'en effet, il faudra étudier l'ensemble des avantages et inconvénients pour Carhaix, y compris l'utilisation de surfaces dans le cadre du ZAN, qui ne serviront donc pas pour accueillir d'autres entreprises...

Pour déterminer le nouveau tarif à appliquer pour l'incinération, Monsieur SALIOU indique qu'il est d'accord pour un nouveau tarif à 115€ mais qu'il n'est pas favorable à prendre une marge supplémentaire de 5€ comme la possibilité en est évoquée dans le débat d'orientation budgétaire présenté.

Le contrôle d'accès est mis en place mais Monsieur PRIGENT demande s'il ne serait pas possible de mettre dès à présent l'accès par carte tout en ne facturant rien pour le moment. Cela permettrait de savoir qui utilise les déchèteries et de supprimer des apports éventuels d'usagers extérieurs au territoire. Cette proposition est jugée pertinente par tous les élus.

Monsieur SALIOU demande une attention particulière sur les affectations de résultats et précise qu'il est nécessaire de combler bien évidemment le déficit d'investissement et d'affecter le reste (s'il y a) en report d'excédent.

Toutes les remarques ayant été épuisées, le Président clôt le débat, et les élus prennent acte de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire de 2026.

Le Président,
Christian TROADEC

